

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE VALREAS**

Séance du 18 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 7

Date de la convocation : 11 mars 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre et le dix-huit mars à 10h35, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Valréas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Dominique MALLET, Vice-Présidente en exercice.

Étaient présents : Mmes – MALLET, GENESTON, DOUX, FOURNOL, MARY, GAGNIERE, M- GRUTER

Était excusé : M. DELERUE

Pouvoirs :

Mme SERVAN donne pouvoir à Mme MALLET ; Mme JUGE donne pouvoir à Mme GESNESTON,

Madame Céline BOUFFET, est désignée Secrétaire de séance,

N° 07/2024 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur : Mme Dominique MALLET

Conformément à l'article L123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles et conformément à l'article L.1612-12, L.1612-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'administration est invité à approuver le compte administratif 2023 dressé par le Président et conforme au compte de gestion établi par le receveur.

Le compte administratif 2023 fait apparaître :

Sections	Résultats de clôture 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultats de clôture 2023
Investissement	6 992,43 €	0,00 €	1 588,96 €	8 581,39 €
Fonctionnement	65 130,75 €	0,00 €	- 22 889,42 €	42 241,33 €
TOTAL	72 123,18 €	0,00 €	- 21 300,46 €	50 822,72 €

L'exposé du rapporteur entendu, hors la présence du Président,

Le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 dont un exemplaire est consultable au CCAS.

Vote : Unanimité Pour : 9

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Valréas, le 19 mars 2024,

Pour le Président du CCAS,
Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,
Dominique MALLET



Acte rendu exécutoire dès

Sa réception en Préfecture le : 22 mars 2024

Et publication sur le site internet de la mairie de Valréas le : 22 mars 2024